

La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2018 et 2019

Davantage d'entrées suite au Plan d'investissement dans les compétences

Les années 2018 et 2019 sont marquées par la mise en place progressive du plan d'investissement dans les compétences (PIC), qui vise notamment à accroître la formation des jeunes et des demandeurs d'emploi peu qualifiés. Ainsi, 912 700 personnes en recherche d'emploi entrent en formation en 2019, soit 15 % de plus que l'année précédente auxquelles s'ajoutent dans le cadre du PIC 48 900 entrées en formation au titre de dispositifs tels que Prépa compétence et Prépa apprentissage.

Pôle emploi devient alors le principal commanditaire de stages (49 %), dépassant les conseils régionaux (41 %). Ces derniers commandent néanmoins davantage d'heures de formation (60 % du volume total).

Le volume horaire moyen des formations diminue fortement en 2019 (à 443 heures, soit 40 de moins qu'en 2018), traduisant la mise en place de parcours de formation articulés autour de plusieurs stages de plus courtes durées.

Quel que soit le commanditaire, les stagiaires sont de plus en plus souvent indemnisés par Pôle emploi (autour de 71 % en 2018 et 2019, contre 66 % en 2017).

La forte hausse des entrées en formation profite davantage aux personnes les plus âgées, ce qui rejaillit sur les taux d'accès à la formation : celui des 26-44 ans rejoint celui des plus jeunes (17 %).

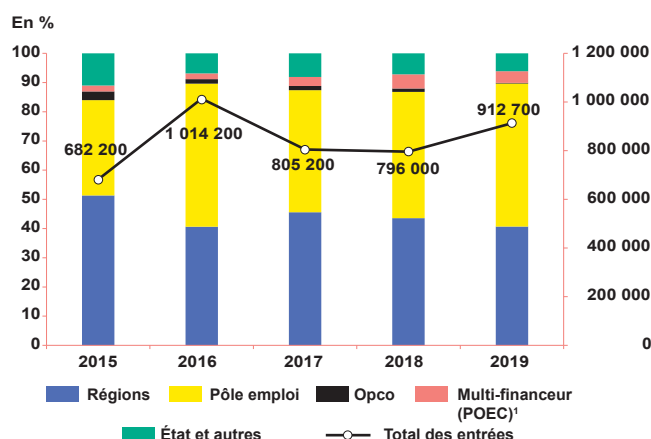
En 2019, suite à la montée en charge du « Plan d'investissement dans les compétences » (PIC, encadré 1), 912 700 personnes en recherche d'emploi (ayant bénéficié d'une indemnité ou d'une protection sociale) entrent en formation, soit 15 % de plus que l'année précédente¹. Il s'agit du plus haut niveau atteint depuis 2016, année marquée par le plan « 500 000 formations », qui a conduit les entrées en formation à dépasser un million (1 014 200).

¹ À ces entrées en formation de stagiaires de la formation professionnelle, s'ajoutent 48 900 formations dans le cadre du PIC au titre de dispositifs nouveaux (encadré 1).

Pôle emploi, principal commanditaire de formation en 2019

En 2019, Pôle emploi et les conseils régionaux représentent 90 % des formations à destination des personnes en recherche d'emploi. Alors que les deux acteurs commandaient pratiquement autant de formations en 2018 (43-44 % chacun) (graphique 1), la part de Pôle emploi devient supérieure en 2019 (49 %, contre 41 % pour les régions), retrouvant ainsi son niveau de 2016.

GRAPHIQUE 1 | Répartition par commanditaires principaux des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi



¹ Dans cette catégorie, ne sont comptabilisées que les POEC excepté celles de la région Pays-de-la-Loire. En Pays-de-la-Loire, les POEC sont des formations commandées par le Conseil régional et co-financées par Pôle emploi, elles sont donc attribuées aux entrées « Régions ».

Lecture : en 2019, 41 % des stages sont commandés par les conseils régionaux, sur un total de 912 700 entrées.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

À l'échelon régional, la situation est plus contrastée (graphique 2). Depuis 2018, les conseils régionaux sont nettement minoritaires dans les régions où Pôle emploi est en charge de la mise en œuvre du PIC (encadré 1) (22 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur et 14 % en Auvergne-Rhône-Alpes en 2019). L'écart est moins marqué en Centre-Val de Loire (38 % pour les conseils régionaux, contre 56 % pour Pôle emploi), Grand Est (35 % et 54 %), Île-de-France (39 % et 49 %), Pays-de-la-Loire (40 % et 51 %). Excepté en Nouvelle Aquitaine où la répartition entre les deux commanditaires est équivalente (43 %), les conseils régionaux restent les premiers commanditaires dans les autres régions métropolitaines.

Dans les départements, régions et collectivités d'outre-mer (Drom et Com), la part de formations commandées par Pôle emploi est en augmentation ces dernières années. Elle atteint 63 % en 2019, contre 55 % en 2018 et 48 % en 2015.

Hausse des entrées en formation commandées par les conseils régionaux

La baisse des entrées en formation commandées par les conseils régionaux depuis 2016 (-45 000 en 2017, -20 200 en 2018) s'inverse en 2019 du fait de la montée en puissance du PIC (+24 600) (tableau 1).

Les formations commandées par les conseils régionaux sont plus longues que les autres et représentent chaque année presque les deux tiers des heures de stage de formation professionnelles suivies par les personnes en recherche d'emploi (63 % en 2018 et 60 % en 2019).

44 % des formations permettent l'obtention d'une certification (tableau 2). C'est l'objectif premier des stages quel que soit le commanditaire.

Les conseils régionaux se distinguent par la place importante accordée aux formations d'insertion sociale et professionnelle, en particulier pour les jeunes². En 2019, 23 % des stages des moins de 26 ans qu'ils commanditent entrent dans ce cadre (remobilisation, aide à la définition d'un projet professionnel, remise à niveau ou maîtrise des savoirs de base), alors qu'ils ne concernent que 5 à 7 % des jeunes chez les autres commanditaires. Ces stages ont notamment pour objectif de pallier les difficultés d'accès au premier emploi.

TABLEAU 1 | Entrées en formation par commanditaires principaux, de 2015 à 2019

	Régions	Pôle emploi	Opcoc	Multi-financier (POEC)	État	Agefiph	Auto financement	Autre	Ensemble des entrées
2015	350 400	222 500	20 500	13 800	31 200	14 700	18 500	10 700	682 200
2016	412 100	497 300	15 500	20 100	26 400	14 400	16 200	12 200	1 014 200
2017	367 100	336 700	11 600	24 900	24 200	14 300	17 400	8 900	805 200
2018	346 900	344 100	9 300	38 500	17 500	13 400	17 800	8 600	796 000
2019	371 500	447 000	1 900	36 600	19 800	13 600	14 400	7 900	912 700

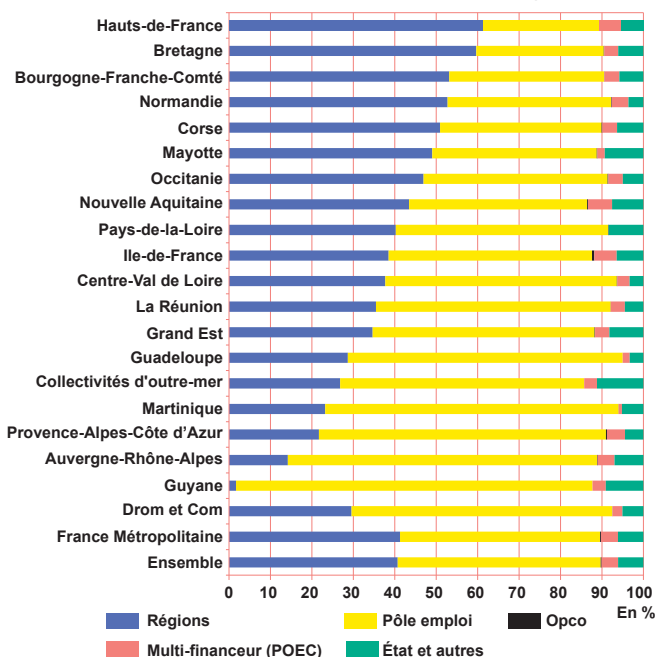
Lecture : en 2019, 447 000 stages sont commandés par Pôle emploi.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

² La loi sur la formation professionnelle de 2014 et la loi NOTRe en 2015 continuent d'étendre les compétences en matière de formation des régions. Ces dernières ont compétence, entre autres, sur les formations « d'insertion sociale et professionnelle » des publics plus fragiles, notamment les jeunes.

GRAPHIQUE 2 | Part d'entrées en formation de chaque commanditaire selon la région en 2019



Lecture : en 2019, 39 % des stages en Normandie sont commandés par Pôle emploi.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

La moitié des stages commandés par les régions se répartissent dans deux domaines de formation : les langues et développement personnel (33 %) ainsi que les services à la personne (19 %).

Forte augmentation des entrées en formation de Pôle emploi

En 2019, Pôle emploi commande presque la moitié des formations, les entrées de l'acteur public étant en hausse de 30 % par rapport à 2018 (+102 900).

Le premier objectif des stages de formation est, comme pour les conseils régionaux, l'obtention d'une certification (tableau 2). Depuis cinq ans, un tiers des formations com-

TABLEAU 2 | Domaines et objectifs de formation selon le commanditaire en 2019

En %

	Régions	Pôle emploi	OpcO	Multi- financier (POEC)	État et autres
Objectif					
1 - Certification	44	33	35	43	50
2 - Professionnalisation	9	20	17	35	17
3 - Pré-qualification	9	2	2	7	5
4 - Adaptation au poste de travail (AFPR, POE)	0	19	0	0	0
5 - Remise à niveau, savoirs de base, initiation	13	7	5	3	4
6 - Mobilisation, aide au projet professionnel	10	3	1	1	16
7 - Perfectionnement, élargissement des compétences	15	11	39	11	7
8 - Formation à la création d'entreprise	1	6	1	0	1
Domaine de formation					
1 - Échange et gestion	13	28	17	31	12
2 - Manutention, génie industriel	4	12	4	9	1
3 - Service aux personnes	19	13	7	13	27
4 - Langues, développement personnel	33	11	7	6	29
5 - Services à la collectivité	3	8	1	6	4
6 - Information, communication	8	9	13	7	11
7 - Électricité, électronique	3	2	1	4	1
8 - Transformation	3	4	2	8	1
9 - Génie civil, Construction, bois	4	2	3	7	1
9B - Production mécanique	4	2	3	7	1
9C - Agriculture	3	1	0	3	2
9D - Arts, audiovisuel	2	2	41	1	5
9E - Sciences humaines, Économie, Droit	1	5	1	0	4
9F - Sciences	0	0	0	0	1

Lecture : en 2019, 33 % des stages commandités par Pôle emploi visent l'obtention d'une certification.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

mandées par Pôle emploi sont certifiantes. L'année 2016 fait une nouvelle fois exception, la part des formations certifiantes s'élevant alors à 38 %.

Pôle emploi est le seul commanditaire à proposer des stages d'adaptation au poste de travail, qui visent à qualifier un demandeur d'emploi préalablement à un recrutement. Ce type de formation comprend un temps en entreprise, ce qui est particulièrement apprécié des demandeurs d'emploi (focus « enquête post-formation »). Comme depuis 2016, leur part baisse en 2019 (19 %, contre 24 % en 2018), au profit des stages de professionnalisation (20 % contre 15 %).

Pôle emploi commande majoritairement des formations portant sur la gestion et le commerce (28 %), les services à la personne (13 %), la manutention et le génie industriel (12 %) et les langues (11 %). Cette répartition est stable dans le temps.

En 2019, 27 % des heures de formation sont commandées par Pôle emploi. Cette part ne s'élevait qu'à 20 % en 2018 et en 2017. Cette hausse significative s'explique à la fois par l'augmentation de la part des formations commandées par Pôle emploi, et par l'allongement de leur durée moyenne, alors que les formations des autres commanditaires durent moins longtemps qu'auparavant.

Les entrées en préparation opérationnelle à l'emploi collectives (POEC), formations cofinancées par Pôle emploi et les Opérateurs de compétences (OpcO³), ou financées uniquement par Pôle emploi, sont en forte croissance. Elles ont été multipliées par trois entre 2015 et 2019. La POEC vise à résoudre des difficultés de recrutement au niveau national ou local sur des métiers en tension. Ce dispositif permet à

des demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper des emplois correspondant à ces besoins.

Recul des entrées en formation chez les autres commanditaires

Le nombre de formations émanant des autres commanditaires (OpcO, État, stagiaires eux-mêmes, Agefiph⁴...) a diminué chaque année entre 2015 (95 600) et 2019 (57 600), soit -40 % sur la période (tableau 1).

Ce repli est principalement lié au désengagement des OpcO en 2019 (-80 %). Ils succèdent aux OPCA et n'auront plus en charge, à terme, le financement des formations de demandeurs d'emploi⁵. L'Agefiph et les autofinancements participent, dans une moindre mesure, à la baisse.

Les formations commandées par l'État, en recul en 2018 (-6 700), sont en faible hausse en 2019 (+2 300).

Baisse du volume horaire moyen en 2019 et stabilité des durées de stage

Le volume horaire moyen (*i.e.* le nombre d'heures moyen de formation), qui était en hausse jusqu'en 2017, diminue très légèrement en 2018 et plus fortement en 2019 (443 heures, soit -40 heures par rapport à 2018). Cette baisse concerne

³ Les OpcO ont pour missions de financer l'apprentissage, d'aider les branches à construire les certifications professionnelles et d'accompagner les petites et moyennes entreprises (PME) pour définir leurs besoins en formation.

⁴ L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des Personnes Handicapées (Agefiph) a pour mission de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi de personnes handicapées. Elle finance des formations et la prise en charge de la protection sociale des stagiaires ou leur rémunération.

⁵ Les Opérateurs de compétences peuvent financer la formation de demandeurs d'emploi jusqu'au 31 décembre 2020 (cf. Loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018, article 39).

TABLEAU 3 | Durées et volumes horaires moyens des stages de 2015 à 2019 par financeurs

		2015	2016	2017	2018	2019
État	En mois	6,1	6,3	5,6	6,5	6,5
	En heures	820	842	749	858	865
Régions	En mois	5,8	5,5	5,6	5,6	5,5
	En heures	706	695	696	706	650
Pôle emploi	En mois	2,0	2,3	1,9	2,0	2,3
	En heures	241	268	227	229	241
Multi-financeur (POEC)	En mois	2,2	2,2	2,3	2,5	2,4
	En heures	305	306	319	345	334
Opco	En mois	3,0	2,8	2,8	2,9	2,9
	En heures	316	307	294	309	295
Autofinancement	En mois	10,7	10,6	10,7	10,9	11,2
	En heures	1 085	1 041	1 086	1 097	1 056
Autres	En mois	4,9	4,9	4,6	4,8	4,6
	En heures	551	567	501	506	479
Total	En mois	4,5	3,9	4,0	4,0	3,9
	En heures	545	478	487	484	443

Lecture : en 2019, les stages autofinancés par les stagiaires eux-mêmes durent en moyenne 11,2 mois pour un volume horaire moyen de 1 056 heures.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

les commanditaires (tableau 3), autres que Pôle emploi (+5 %, soit +12 heures) et l'État (+1 %, soit +8 heures). Ce raccourcissement quasi-généralisé peut traduire une évolution de l'offre de formation, plus personnalisée et davantage segmentée. Certains projets professionnels, qui n'étaient auparavant rattachés qu'à un stage unique, font désormais l'objet d'un parcours constitué de différents stages. Le nombre total d'heures de formation augmente ainsi en 2019 de 5 % alors que le nombre d'entrées en formation augmente de 15 %.

Les formations autofinancées par les stagiaires, ainsi que celles commandées par l'État ou les conseils régionaux, mobilisent sur un temps plus long que les autres (respectivement 11,2, 6,5 et 5,5 mois⁶ en moyenne en 2019). Les stages de Pôle emploi, des Opco et en POEC durent en moyenne deux mois et demi, car ils visent à favoriser un accès rapide à l'emploi et à répondre à des besoins immédiats de main-d'œuvre.

87 % des stagiaires de 2019 (contre 89 % en 2018) ne suivent qu'une seule formation dans l'année, celle-ci se déroulant en moyenne sur 4 mois (comme l'année précédente).

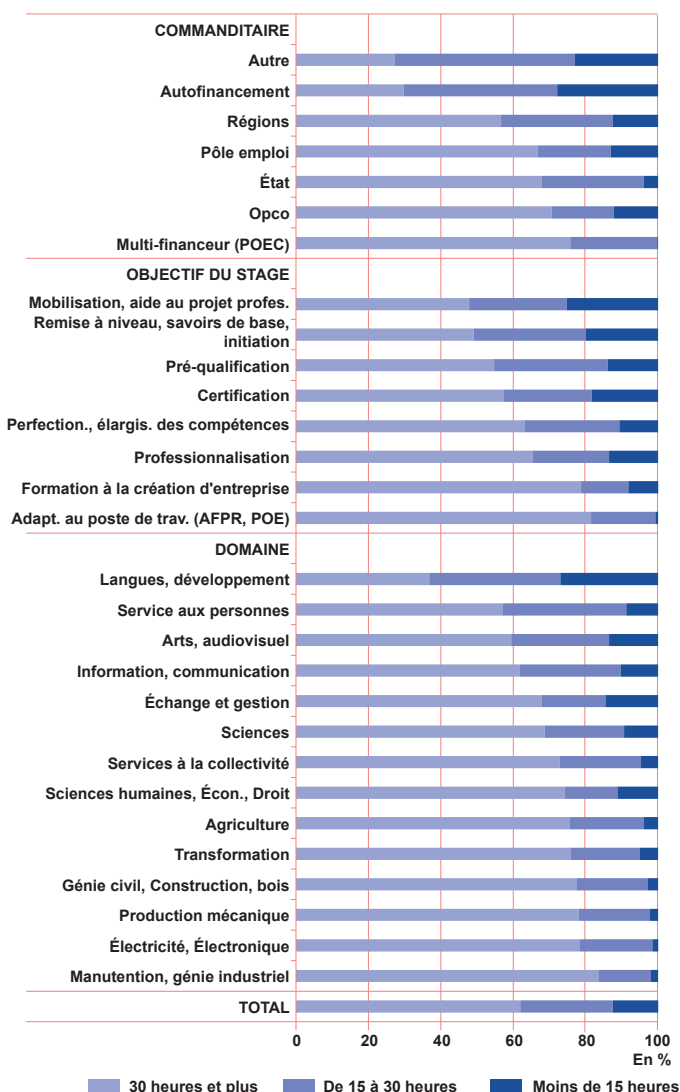
En 2019, parmi les personnes effectuant plus d'un stage, 84 % en suivent deux, 12 % trois et 4 % quatre ou plus. Dans 77 % des cas, les différents stages sont commandés par le même acteur. Ces parcours sont alors intégralement commandités à 56 % par les conseils régionaux et à 40 % par Pôle emploi.

Pour les stagiaires suivant plusieurs formations dans l'année, les durées moyennes de chacune d'entre elles sont plus courtes (3,3 mois) que pour ceux qui n'en suivent qu'une seule. Additionnées, les formations suivies prennent en moyenne 7,1 mois (durée médiane à 5,8 mois), pour un volume horaire de 834 heures (durée médiane à 618 heures).

Des stages aux intensités inégales

Près des deux tiers des formations (62 %, graphique 3) ont une durée d'au moins trente heures par semaine, et 26 % s'effectuent à temps plein (35 heures hebdomadaires). Selon le commanditaire ou encore le domaine, l'intensité des formations est inégale. Les stages préparant

GRAPHIQUE 3 | Volume horaire des stages en 2019



Lecture : En 2019, pour 30 % des stages autofinancés, le volume horaire hebdomadaire est en moyenne de 30 heures et plus.

Champ : France métropolitaine + Droms.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

⁶ La durée correspond à la période durant laquelle s'étend la formation. À volume horaire de formation donné, la durée peut différer, ce qui ne nécessite pas le même engagement pour le stagiaire.

à un accès rapide à l'emploi sont les plus intensifs. C'est le cas notamment des POEC : en 2019, 76 % de ces immersions en entreprise durent au moins 30 heures hebdomadaires (contre 67 % pour les autres formations de Pôle emploi et 56 % pour les formations des conseils régionaux). De même, les stages d'adaptation au poste de travail durent au moins 30 h par semaine pour 81 % d'entre eux, les formations à la création d'entreprise également (79 % durent au moins 30 h par semaine), ainsi que des stages visant la professionnalisation (65 %) ou l'obtention d'une certification (63 %).

Les domaines de formation les plus denses sont liés à la manutention/génie industriel (83 % à au moins 30 h/semaine), l'électricité/électronique (78 %), la production mécanique (78 %), ou encore le génie civil (77 %). Ces formations ont toutefois des durées très hétérogènes (1,3 mois en moyenne en manutention/génie industriel, 3,2 en électricité/électronique, 3,9 en mécanique et 4,4 en génie civil).

À l'inverse, les domaines de formation qui requièrent le moins d'implication quotidienne sont les langues et le développement personnel (37 % à au moins 30h/semaine), ainsi que les services à la personne (57 %). En contrepartie, ces formations sont plutôt longues (3,4 mois en moyenne pour les langues et 7,5 pour les services à la personne).

Quel que soit le commanditaire, des stagiaires de plus en plus indemnisés par Pôle emploi

En 2019 comme en 2018, les stagiaires perçoivent majoritairement une rémunération ou une indemnité (93 % en 2018 et 95 % en 2019). Les autres bénéficient d'une prise en charge au titre de la protection sociale ou d'un régime de solidarité (encadré 3).

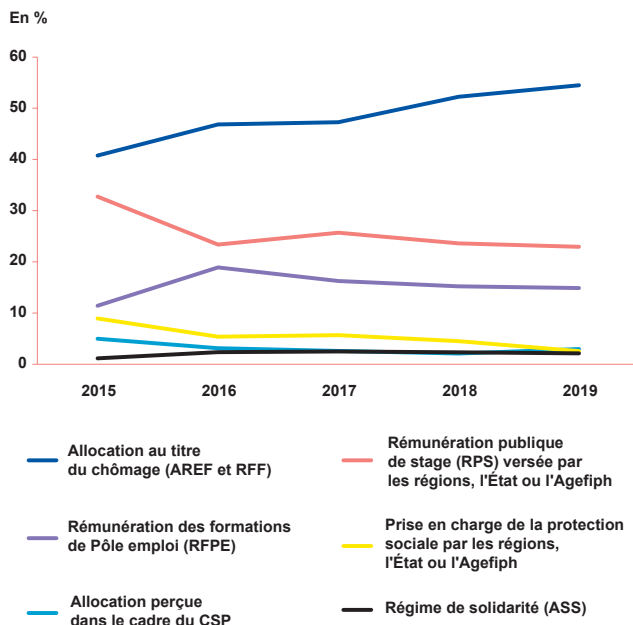
La part de stagiaires rémunérés par Pôle emploi atteint 72 % en 2019, après 70 % en 2018 et 66 % en 2017 (graphiques 4 et 5). Parmi les bénéficiaires de formations commandées par Pôle emploi, la part de stagiaires touchant l'Allocation de Retour à l'Emploi-Formation (Aref) augmente (53 % en 2019, +5 points en 2 ans), alors que celle des bénéficiaires de la Rémunération formation de Pôle emploi (RFPE) diminue (15 %, -1 point) et celle des allocataires du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) reste stable (3 %). Les stagiaires suivant les formations commandées par les conseils régionaux bénéficient plus fréquemment qu'auparavant d'une rémunération de Pôle emploi (37 % de bénéficiaires de l'Aref en 2019, contre 28 % en 2015) mais moins souvent de la Rémunération Publique des Stagiaires (RPS). Les stagiaires de l'État perçoivent en très grande majorité la RPS, 9 % d'entre eux seulement étant à l'Aref (11 % en 2018).

La part des stagiaires ayant perçu l'allocation spécifique de solidarité est d'environ 2 % et reste stable ces dernières années.

Davantage d'entrées pour les moins jeunes

La forte hausse des entrées en 2019 profite davantage aux personnes les plus âgées : elle est de 23 % pour les plus de 45 ans (après +9 % en 2018), 17 % pour les personnes

GRAPHIQUE 4 | Rémunération des stagiaires entre 2015 et 2019

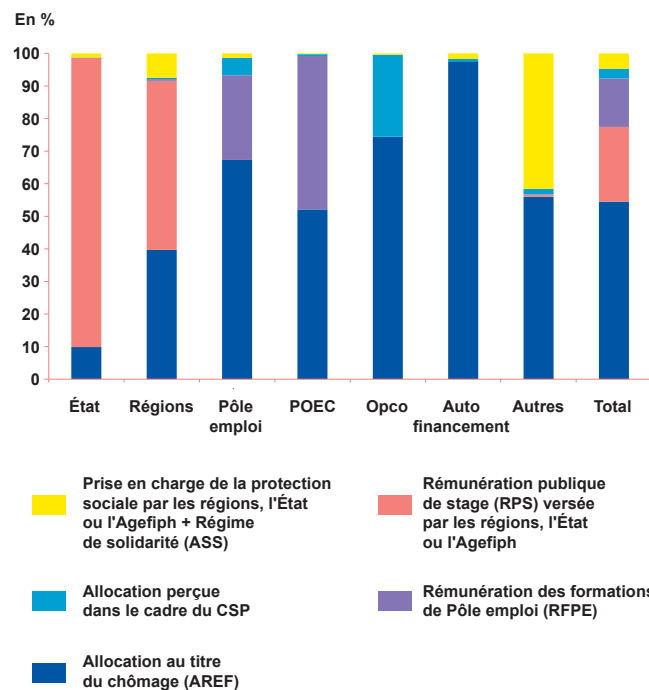


Lecture : en 2019, 54 % des stages sont effectués par un individu percevant une allocation au titre du chômage.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

GRAPHIQUE 5 | Rémunérations des stagiaires par commanditaires de formations en 2019



Lecture : en 2019, pour 41 % des stages commandés par les régions, les stagiaires sont rémunérés par Pôle emploi.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

âgées de 26 à 44 ans (après +9 %) et 6 % pour les plus jeunes (après +10 %). Le taux d'accès à la formation reste toutefois plus élevé pour les jeunes (graphique 6).

Depuis 2015, la part de jeunes stagiaires ne cesse de diminuer, pour atteindre 26 % des entrées en formation en 2019 (37 % en 2015). À l'inverse, les stagiaires en deuxième partie de carrière (45 ans et plus), qui ne représentaient que 19 % du total en 2015, sont 25 % en 2019.

Les conseils régionaux sont les plus investis dans les formations accueillant des jeunes (35 % de personnes moins de 26 ans, contre 20 % pour l'ensemble des autres commanditaires). Le multi-financement et l'autofinancement concernent également particulièrement les jeunes (33 % en POEC et 39 % en stage autofinancé).

Des taux d'accès à la formation en légère hausse

Le taux d'accès à la formation⁷ reste stable entre 2017 et 2018 (13 %), avant d'augmenter légèrement en 2019 (15 %) (graphique 6).

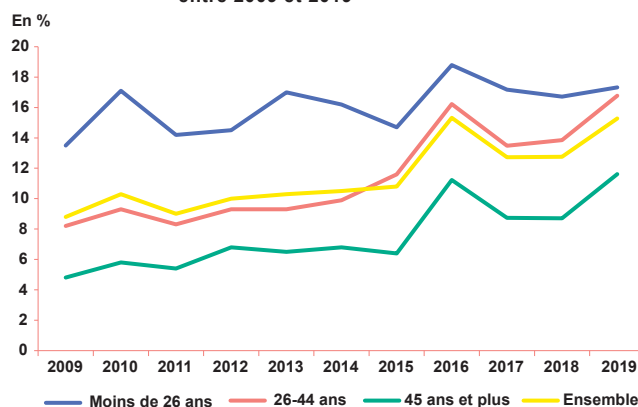
Celui des jeunes demeure à 17 % entre 2017 et 2019. Le taux d'accès des 26-44 ans rejoint ce niveau (17 % en 2019, après 14 % en 2018) et celui des 45 ans et plus progresse également (12 %, après 9 %).

La mise en place du PIC se traduit par une hausse du taux d'accès à la formation des personnes en recherche d'emploi avec un niveau de qualification inférieur au bac, public visé par le Plan (16 % en 2019, après 13 % en 2018).

54 % de stagiaires peu diplômés

Un des principaux objectifs du PIC est de faire évoluer les compétences des populations les plus vulnérables et éloignées du monde du travail. Les personnes sans ou avec un diplôme de niveau inférieur au bac (inférieur au niveau IV :

GRAPHIQUE 6 | Taux d'accès des personnes en recherche d'emploi à la formation par classe d'âge entre 2009 et 2019



Lecture : en 2019, 17 % des personnes de moins de 26 ans ayant connu une période de chômage durant l'année suivent une formation.

Champ : France entière.

Sources : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest) + enquête emploi en continue 2019 (T4).

CAP, BEP, etc.) sont donc particulièrement concernées. Elles représentent 55 % des stagiaires en 2018 et 54 % en 2019⁸ (tableau 4).

Les femmes en formation sont plus diplômées que leurs homologues masculins, quel que soit l'âge. Plus le niveau de diplôme est élevé, plus les femmes sont présentes : elles sont 43 % parmi les diplômés de niveau V (niveau CAP) et 60 % aux niveaux II et I (bac +3 et supérieur). 60 % des hommes n'ont pas le bac, pour seulement 48 % des femmes.

Des formations différenciées selon le sexe

En 2019, 48 % des stagiaires sont des femmes. Ces dernières sont un peu moins présentes parmi les jeunes de moins de 26 ans (46 %). Les femmes sont plus présentes

TABLEAU 4 | Niveau de diplôme avant l'entrée en formation par sexe et âge en 2019

En %

	Femmes	Hommes	Moins de 26 ans	26 ans et plus	Ensemble
Inférieur au baccalauréat.....	48	60	55	54	54
Niveau baccalauréat.....	26	21	33	21	24
Supérieur au baccalauréat.....	26	18	12	26	22

Lecture : en 2019, 55 % des stagiaires de moins de 26 ans ont un niveau inférieur au bac.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

⁷ Le taux d'accès à la formation pour les personnes en recherche d'emploi est ici calculé en rapportant le nombre de personnes en recherche d'emploi entrées en formation au cours de l'année au nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins un mois principalement au chômage sur cette même année. Le nombre de personnes en recherche d'emploi est estimé à partir de la base Brest (encadré Brest), tandis que le nombre de personnes ayant déclaré avoir connu au moins un mois principalement au chômage dans l'année est estimé à l'aide du calendrier rétrospectif de l'enquête Emploi de l'Insee. Ce dénominateur, au périmètre large, permet de rendre compte de toutes les personnes qui auraient été susceptibles de suivre une formation pendant l'année. Le taux d'accès est très sensible au dénominateur retenu.

⁸ À partir de 2018, Pôle emploi a mis en place le « profil de compétence ». Celui-ci permet aux personnes de mettre à jour les données concernant leur parcours. Ainsi, les diplômes qui étaient auparavant surtout basés sur la première inscription à Pôle emploi sont désormais actualisés. Le niveau de diplôme se retrouve, de fait, plus élevé à partir de 2018. Une comparaison fine n'est pas possible entre les années antérieures à 2018 et les suivantes.

dans les stages de remise à niveau (56 %), d'aide au projet professionnel (55 %) ou encore de pré-qualification (54 %) (tableau 5). Les hommes suivent davantage des formations aidant à la création d'entreprise (54 %), à l'adaptation au poste de travail (55 %) et surtout des stages de professionnalisation (59 %).

Les hommes sont plus souvent formés dans les domaines associés aux secteurs primaire et secondaire. Ils repré-

sentent 94 % des stagiaires en électricité/électronique, 88 % en génie civil, 88 % en production mécanique et 87 % en maintenance et génie industriel. Les femmes sont majoritaires au sein des formations associées au secteur tertiaire : 73 % dans les services à la personne, 68 % dans l'information et la communication, ou encore 62 % en langues et développement personnel. Cette répartition est conforme à celle observée parmi les actifs dans les métiers correspondants.

TABLEAU 5 | Différences dans les objectifs et les domaines de formation selon le sexe parmi les personnes en recherche d'emploi en 2019

En %

	Femmes	Hommes
Objectif du stage		
Professionnalisation.....	41	59
Adaptation au poste de travail (AFPR, POE).....	45	55
Formation à la création d'entreprise	46	54
Certification.....	49	51
Perfectionnement, élargissement des compétences	50	50
Pré-qualification	54	46
Mobilisation, aide au projet professionnel.....	55	45
Remise à niveau, savoirs de base, initiation.....	56	44
Domaine de formation		
Électricité, Électronique	6	94
Génie civil, Construction, bois	12	88
Production mécanique.....	12	88
Manutention, génie industriel.....	13	87
Agriculture.....	33	67
Sciences	33	67
Échange et gestion	42	58
Transformation	43	57
Sciences humaines, Économie, Droit.....	47	53
Services à la collectivité.....	48	52
Arts, audiovisuel	50	50
Langues, développement personnel.....	62	38
Information, communication.....	68	32
Service aux personnes	73	27
Total.....	48	52

Lecture : en 2019, 6 % des stagiaires ayant suivi une formation en électricité ou électronique sont des femmes.

Champ : France entière.

Source : Base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest).

Une enquête pour mieux comprendre le déroulement des formations et le ressenti des stagiaires

Mise en place en 2019, l'enquête « Post-Formation » est menée chaque trimestre sur l'ensemble de la France auprès de personnes ayant suivi une formation professionnelle au titre de leur recherche d'emploi. Elle vise à mieux appréhender le déroulement des formations et le vécu des stagiaires en recueillant des informations sur leur contenu, leurs apports et les difficultés rencontrées par les stagiaires [4].

L'enquête est réalisée par questionnaire auto-administré (web/papier) auprès d'un échantillon de stagiaires, 6 à 9 mois après leur sortie de formation (qu'ils aient ou non interrompu leur formation avant la fin).

Les deux premières vagues de l'enquête ont été réalisées auprès de 56 000 stagiaires sortis de formation professionnelle entre octobre 2018 et mars 2019. Le taux de réponse est de l'ordre de 34 %. Les données d'enquête sont redressées statistiquement afin de rendre l'échantillon représentatif de l'ensemble des stagiaires de la formation professionnelle.

Des formations jugées utiles sur un plan professionnel ou personnel par plus de quatre stagiaires sur cinq

Une majorité des formations sont sanctionnées par une certification, une habilitation ou un permis : plus de 60 % des stagiaires déclarent viser une certification (un diplôme ou un titre dans la moitié des cas) et près de 80 % disent l'avoir obtenue intégralement ou partiellement (tableau A).

Le taux d'abandon des formations est assez faible (8 %, 10 % pour le public PIC). Les abandons et interruptions avant la date prévue initialement concernent plus fréquemment les jeunes (13 %) et les non diplômés. Les raisons d'abandon invoquées par les stagiaires sont multiples : retour à l'emploi, contraintes personnelles, ou encore un contenu de la formation insuffisamment adapté à leurs besoins.

Près de 85 % des stagiaires trouvent leur formation utile sur le plan professionnel et/ou personnel. Ce sentiment est partagé par l'ensemble des stagiaires, quel que soit leur âge ou qualification.

La qualité de la formation est souvent mise en avant. Les formateurs sont globalement perçus comme étant de bons professionnels et attentifs aux besoins des stagiaires. La majorité des stagiaires estime avoir acquis des compétences grâce à la formation.

Les stagiaires ayant suivi une formation comprenant une période en entreprise (40 %) sont particulièrement satisfaits par ce type d'immersion qu'ils considèrent comme un plus pour leur parcours professionnel.

Si une grande majorité des stagiaires estime avoir été bien informés en amont sur le contenu de la formation, 20 % déclarent le contraire. Les délais d'accès à la formation sont considérés comme acceptables par trois stagiaires sur quatre. En moyenne, il s'écoule de 1 à 3 mois entre le début de leurs démarches et l'entrée effective en formation.

Cependant, l'accompagnement vers l'emploi pendant la formation semble encore peu développé : 60 % des stagiaires n'ont pas le sentiment d'être accompagnés pour préparer leur recherche d'emploi, et à peine un quart déclare être guidé par l'organisme de formation vers des employeurs potentiels.

TABLEAU A | Déroulement et qualité perçue des formations selon le profil des stagiaires

En %

	Ensemble	Public « PIC »	Diplômés (niveau bac ou +)	Jeunes (- de 25 ans)
Part des sortants de formation visant l'obtention d'une certification	63	64	62	63
<i>Diplôme, titre professionnel</i>	28	26	28	32
<i>Autres certifications</i>	35	37	33	31
Taux de certification	81	79	83	77
<i>Complète</i>	73	72	76	70
<i>Partielle</i>	7	8	7	7
Taux d'abandon	8	10	7	13
Perception de l'utilité de la formation	84	83	86	83
Présence d'une période en entreprise	38	40	37	49
Perception d'avoir été bien informé sur le contenu de la formation	81	80	82	80
Perception de délais d'accès à la formation acceptables (rapides ou corrects)	76	77	76	79
Perception d'avoir été accompagné dans leur recherche d'emploi pendant la formation	41	42	40	45
Mise en contact avec des employeurs potentiels pendant la formation	24	23	26	31

Source : Enquête Post Formation réalisée auprès des sortants de formation au quatrième trimestre 2018 (V1) et au premier trimestre 2019 (V2), exploitation Dares. L'âge et le niveau de diplôme sont des informations issues de la base Brest.

Encadré 1 • Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC)

Le Plan d'investissement dans les compétences (PIC), de 15 milliards d'euros sur 5 ans, vise la formation d'un million de jeunes et d'un million de demandeurs d'emploi peu qualifiés.

Le plan s'articule autour de trois axes d'intervention :

- Une meilleure analyse des besoins en compétences, afin d'orienter au mieux l'offre de formation, notamment *via* un appel à projets auprès des branches professionnelles - en partenariat le cas échéant avec les conseils régionaux - pour suivre en continu les besoins des entreprises.
- Le financement de nouveaux parcours de formation et d'accompagnement vers l'emploi durable : l'objectif est de modifier en profondeur les parcours de formation des Régions, compétentes en matière de formation des personnes en recherche d'emploi. L'effort est particulièrement orienté vers certains publics (jeunes éloignés du marché du travail, demandeurs d'emploi peu ou pas qualifiés) et les secteurs en tension ou en transformation (numérique et emplois verts notamment).
- L'innovation et la transformation par l'expérimentation dans le cadre d'appels à projets, par exemple pour mieux repérer les jeunes dits « invisibles », pour mieux former les demandeurs d'emploi, pour tester de nouvelles façons d'intégrer professionnellement certains publics comme les réfugiés, ou encore pour assurer la réussite des jeunes en apprentissage (avec la prépa apprentissage)

Le PIC se concrétise *via* trois niveaux d'intervention :

- Mise en œuvre en régions, dans le cadre de Pactes pluriannuels d'investissement dans les compétences 2019-2022 contractualisés entre l'État et les Régions, après une période d'amorçage en 2018¹.
- Lancement ou intensification d'actions nationales orientées sur l'accompagnement vers l'emploi des publics fragiles et le soutien aux enjeux de transformation des métiers (besoins émergents).
- Lancement d'appels à projets nationaux pour innover et transformer par l'expérimentation.

Le champ du PIC dépasse donc le cadre strict des entrées en formation des stagiaires de la formation professionnelle (tableau A). Il intègre ainsi :

- Des actions relevant de l'accompagnement : cela concerne 310 400 bénéficiaires en 2019, dont 142 600 parcours contractualisés d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), 97 500 Garantie jeunes et 68 200 au titre du dispositif « Valoriser son image pro » (VSI).
- Des formations ne bénéficiant pas à des demandeurs d'emploi : elles s'élèvent à 59 000 en 2019, dont plus de 50 000 entrées en insertion par l'activité économique (IAE).
- Des formations ne donnant pas lieu au versement d'une rémunération ou à la mise en place d'une protection sociale : elles atteignent 48 900 en 2019, principalement au titre des dispositifs prépa compétence (29 500) et prépa apprentissage (4 500).

TABLEAU A | Bilan des actions menées en matière de formation et d'accompagnement dans le cadre du PIC en 2018 et 2019

	2018	2019
Formations.....	830 300	1 026 000
À destination des.....		
personnes en recherche d'emploi stagiaires de la formation professionnelle.....	796 000	912 700
autres personnes en recherche d'emploi*.....	10 100	44 300
actifs en insertion**.....	24 200	69 000
Accompagnement***.....	186 400	310 100
Total.....	1 016 700	1 336 100

Sources : DGEFP, Pôle emploi, Dares, AFPA, OPCO.

* Par exemple : dispositifs prépa compétence ou prépa apprentissage.

** Par exemple : dispositifs insertion par l'activité et l'emploi (IAE), formations dans les entreprises adaptées (EA), Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification (GIEQ).

*** Par exemple : dispositifs Garantie Jeunes, Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA), Valoriser son Image Pro (VSI) et Acteurs publics et privés 100 % inclusion.

Une montée en charge progressive du PIC

La montée en charge du PIC sur le périmètre des stagiaires de la formation professionnelle varie selon les régions. Après avoir marqué le pas au cours du premier semestre 2018, le nombre d'entrées en formation des personnes en recherche d'emploi augmente dans la majorité des territoires à partir du mois de juillet. Au troisième trimestre 2018, la progression est particulièrement forte en Corse (+59 % sur un an), en Hauts-de-France (+24 %), ainsi qu'en Pays de la Loire (+21 %). La hausse des entrées s'amorce au trimestre suivant en Bourgogne-Franche-Comté (+32 %) ou encore en Auvergne-Rhône-Alpes (+19 %).

Si le rythme s'infléchit au cours du premier trimestre de 2019, les entrées en formation s'accroissent au cours des deux suivants : au deuxième trimestre principalement en région Grand Est (+58 %), Hauts-de-France (+50 %) et Auvergne-Rhône-Alpes (+47 %) ; au cours du troisième trimestre en Normandie (+52 %) ainsi qu'en Bretagne (+51 %) et en Provence-Alpes-Côte d'Azur (+45 %).

À l'exception de Mayotte où les entrées n'ont nettement cru qu'au troisième trimestre 2018, les territoires ultramarins ont tous connu une forte croissance dès le premier trimestre 2018 (suivi d'une baisse au deuxième trimestre, puis d'une reprise pour La Réunion et la Martinique). L'augmentation s'est poursuivie en 2019 pour Mayotte, la Guyane et La Réunion.

¹ Exception faite de Provence-Alpes-Côte d'Azur et Auvergne-Rhône-Alpes, où les pactes ont été signés avec Pôle emploi.

Encadré 2 • Le suivi de la formation des personnes en recherche d'emploi à partir de la base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (Brest)

Une base de données sur les entrées en formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi

La Dares construit, depuis 2003, une base régionalisée des stagiaires de la formation professionnelle (base Brest) à partir des fichiers de gestion de la rémunération ou de la protection sociale des stagiaires. Le périmètre de la base Brest est l'ensemble des bénéficiaires de la rémunération ou de la prise en charge au titre de la protection sociale obligatoire pour les stagiaires de la formation professionnelle¹.

Chaque observation de la base correspond à une entrée en formation d'un stagiaire rémunéré par les conseils régionaux, par Pôle emploi (pour son propre compte ou celui d'un tiers) ou par l'État. Si le stagiaire n'a pas droit à une rémunération, il y figure néanmoins s'il est bénéficiaire d'une protection sociale.

Ce principe de construction permet de limiter les doubles comptes, puisqu'un stagiaire ne peut percevoir qu'une rémunération à la fois.

Seuls les individus qui entrent en formation avec le statut de stagiaire de la formation professionnelle sont comptés dans la base Brest. Ainsi, les personnes en contrat de professionnalisation n'y sont pas intégrées, en raison de leur statut de salariés durant leur contrat. Les individus ne bénéficiant pas d'une rémunération ou d'une protection sociale pendant leur formation ne sont pas non plus pris en compte.

L'unité de comptage de la base est l'entrée en formation et non l'individu. Une personne en recherche d'emploi effectuant plusieurs formations dans l'année est ainsi comptée plusieurs fois.

Les fichiers proviennent des rémunérateurs des stagiaires, à savoir Pôle emploi, les régions (*via* leur propre système de gestion ou *via* les structures publiques ou privées auxquelles elles délèguent cette rémunération), etc. Fin 2019, les fichiers proviennent de :

- Pôle emploi :
 - Demandeurs d'emploi indemnisés (Aref, RFF, allocation du CSP, ASS-F, cf. encadré 3).
 - Demandeurs d'emploi non indemnisés, rémunérés pour une formation commandée par Pôle emploi (RFPE).
 - Entrées rémunérées par la région de Martinique.
- Gestion interne, pour les régions Bretagne, Guyane, Normandie, Nouvelle Aquitaine (en partie).
- Agence de Services et de Paiement (ASP) : personnes en recherche d'emploi rémunérées (ou bénéficiant seulement de la protection sociale) pour une formation commandée par les Régions, l'État ou l'Agefiph. Certaines régions délèguent toute la gestion des rémunérations (rémunération ou protection sociale seule) à l'ASP : c'est le cas des régions Auvergne-Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est, Hauts-de-France, Île-de-France, La Réunion, Mayotte, Occitanie, Saint Martin, ainsi que de la Corse (en partie).
- Prestataires autres que l'ASP :
 - Docapost pour les régions Centre-Val de Loire, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Aquitaine et Pays de la Loire (hors protection sociale dans le cas de la région Pays de la Loire) ;
 - Afpa pour une partie des entrées de la région Corse ;
 - Urssaf pour la protection sociale en Pays de la Loire ;
 - EPA Guadeloupe Formation pour la Guadeloupe.

Une meilleure couverture des entrées en formation des personnes en recherche d'emploi

À compter de 2015, le fichier provenant de Pôle emploi permet de disposer d'un suivi plus précis et plus complet des formations, générant une rupture par rapport à 2014. L'extension de données concerne principalement les aides individuelles à la formation (AIF) ainsi que certaines actions de formation préalables au recrutement (AFPR).

Des différences avec les données des financeurs

Le nombre de stagiaires comptabilisés dans la base Brest peut être différent de celui qu'enregistrent directement les financeurs. En effet, certaines formations bénéficient de cofinancements et peuvent donc être recensées par plusieurs financeurs. Ces formations ne sont comptées qu'une seule fois dans la base Brest et, soit elles sont des POEC, soit elles sont attribuées à leur commanditaire.

De plus, la base Brest permet de répartir les stagiaires selon leur lieu de résidence, or celui-ci peut différer d'avec le lieu de formation (un stagiaire habitant une région et se formant dans une autre). Le lieu d'habitation peut également différer de la région financeuse de la formation. La seule information exhaustive dans Brest étant la région d'habitation, c'est elle qui sert à répartir les entrées, mais celles-ci peuvent différer légèrement de ce qui est enregistré par les régions qui elles, peuvent considérer davantage la région financeuse ou la région de l'organisme de formation.

¹ Les articles L6341-7 et L6341-8 du Code du travail portent sur la rémunération des stagiaires et l'article L6342-1 sur les personnes bénéficiant d'une prise en charge au titre de la protection sociale :

https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?jsessionid=EBC1C34228B662B9B36F6C679B04726E.tplgr29s_2?idArticle=LEGIARTI000006904379&cidTexte=LEGITEXT000006072050&categorieLien=id&dateTexte=

Encadré 3 • Rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle

La rémunération par l'intermédiaire de Pôle emploi

Les stagiaires qui sont déjà rémunérés au titre de l'assurance chômage et suivent une formation validée par Pôle emploi dans le cadre du projet personnalisé d'accès à l'emploi (PPAE) conservent leur allocation d'aide au retour à l'emploi (Are), quel que soit le commanditaire de la formation. Cette allocation est alors appelée « aide au retour à l'emploi-formation » (Aref). Son montant est égal à celui de l'Are perçue pendant la période de chômage. Si le stagiaire épuise ses droits à l'Aref au cours de sa formation, il peut, sous certaines conditions, bénéficier d'une allocation jusqu'à la fin de sa formation : la rémunération de fin de formation (RFF), dont le montant est égal à celui de l'Aref.

Les salariés licenciés pour motif économique peuvent, pour leur part, bénéficier du contrat de sécurisation professionnelle (CSP) s'ils appartenaient à des entreprises de moins de 1 000 salariés ou en redressement/liquidation judiciaire. Ils perçoivent alors, y compris lorsqu'ils suivent une formation, l'allocation de sécurisation professionnelle (ASP), égale à 80 % du salaire brut antérieur¹.

Les personnes inscrites à Pôle emploi qui ne sont pas ou plus indemnisables au titre de l'Are et qui ne bénéficient pas d'un CSP peuvent recevoir la rémunération des formations de Pôle emploi (RFPE) si elles suivent une formation commandée par Pôle emploi. La RFPE est forfaitaire dans la plupart des cas (652,02 € par mois pour une formation à temps plein) ; elle peut être plus élevée pour les stagiaires ayant le statut de travailleur handicapé (selon leur salaire antérieur) et plus faible pour les primo demandeurs d'emploi.

Les stagiaires peuvent être aussi indemnisables au titre du régime de solidarité et percevoir l'allocation de solidarité spécifique (ASS-F) pendant leur formation. L'ASS-F est versée par Pôle emploi pour le compte de l'État.

La rémunération par l'État ou les régions

La rémunération du stagiaire peut être prise en charge par l'État ou les régions pour les formations qu'ils ont commandées. Il s'agit alors de la rémunération publique des stagiaires (RPS). Celle-ci est forfaitaire et son montant varie selon le statut du stagiaire. Certaines régions lui substituent d'autres indemnités similaires : c'est notamment le cas de la Guyane et de la Bretagne. Dans le cadre du Pic, certaines régions expérimentent également des primes supplémentaires.

Si le stagiaire n'est pas rémunéré par l'État, ni par la région, ni par Pôle emploi, il bénéficie tout de même de la prise en charge de la protection sociale au titre des accidents du travail par l'État ou la région.

¹ La rémunération de fin de formation (RFF) peut aussi être attribuée aux adhérents d'un CSP lorsque la formation qu'ils suivent n'est pas achevée au terme du dispositif CSP.

Pour en savoir plus

- [1] Guillon V. (2019), « [La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2016 et 2017 - Une très forte hausse des entrées en formation liée au plan "500 000 formations supplémentaires"](#) », *Dares Résultats* n° 9, février.
- [2] Cavan N. (2017), « [La formation professionnelle des personnes en recherche d'emploi en 2015 : plus de 684 000 entrées en formation](#) », *Dares Résultats* n° 85, décembre.
- [3] Poem : le tableau de bord des politiques de l'emploi <http://poem.travail-emploi.gouv.fr/>
- [4] [Enquête Post-Formation](#) : pour une présentation plus détaillée de l'enquête qui demande leur avis aux sortants de formation sur le déroulement de leur formation.

Clément Baticle, Cécile Girault, Valentin Guillon et Pauline Mary (Dares).

Directrice de la publication

Selma Mahfouz

Directrice de la rédaction

Anne-Juliette Bessone

Secrétaires de rédaction

Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

Maquettistes

Guy Barbut, Bruno Pezzali

Mise en page et impression

Dares, ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Dépôt légal

à parution

Numéro de commission paritaire

3124 AD. ISSN 2109 – 4128
et ISSN 22674756

Réponses à la demande

dares.communication@travail.gouv.fr

Contact presse

Joris Aubrespin-Marsal
joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

dares.travail-emploi.gouv.fr

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

